

05 avr 2022 -10:31

Rénovation en profondeur et extension de la prison d'Ypres

Vendredi 1er avril 2022, la Régie des Bâtiments, le gestionnaire immobilier de l'État fédéral, a entamé de profonds travaux de rénovation à la prison d'Ypres. Les cellules existantes seront entièrement rénovées et une extension, qui permettra d'augmenter la capacité de la prison, sera construite. Les travaux dureront environ 2 ans. Période durant laquelle les détenus séjourneront dans d'autres prisons.

||
Avec cette rénovation, la Régie des Bâtiments contribue tout d'abord à la réalisation de la stratégie d'un de nos plus grands clients : la Justice. Avec les travaux, nous augmentons la capacité de nos prisons. Nous travaillons donc à une solution au problème de la surpopulation dans nos établissements pénitentiaires. Dans le même temps, nous fournissons une infrastructure moderne qui améliorera la performance énergétique du bâtiment. ||

Mathieu Michel
secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des Bâtiments

||
Ces travaux permettront non seulement à la prison d'Ypres d'accueillir davantage de détenus, mais impliqueront également une amélioration majeure des conditions de travail des gardiens et de vie des détenus. Les cellules répondront aux normes et seront équipées d'un espace sanitaire séparé. En outre, les performances énergétiques du complexe de bâtiments seront améliorées. ||

Laurent Vrijdaghs

Administrateur général et Président du Comité de direction de la Régie des Bâtiments

||
Nous investissons non seulement dans des capacités supplémentaires, mais aussi dans une détention sensée. Après les travaux, les détenus pourront retourner dans une prison moderne orientée sur la réintégration dans la société. Il y a des ateliers de travail pour qu'ils réapprennent ce qu'est un travail honnête et il y a des ordinateurs sur lesquels ils peuvent suivre des formations numériques. Ainsi, nous restaurons leur amour-propre et nous prévenons la récidive. Nous travaillerons donc ici avec des agents accompagnateurs en plus des agents de surveillance. Les agents accompagnateurs aident à organiser des activités utiles, à s'inscrire à des cours et à des formations et à rechercher un emploi. ||

Vincent Van Quickenborne

Le vice-Premier ministre et ministre de la Justice

Masterplan pour une détention et un internement dans des conditions humaines

Les travaux s'inscrivent dans le Masterplan III : Détention et internement dans des conditions humaines, approuvé en 2016 par le Conseil fédéral des ministres, dans lequel une extension de la prison d'Ypres est notamment prévue. La capacité de la prison d'Ypres passera ainsi de 114 places à 169 places.

Rénovation et nouvelle construction

Le plus grand bloc cellulaire de la prison, actuellement constitué d'un seul étage, sera entièrement rénové. La toiture actuelle sera enlevée et 2 étages supplémentaires viendront s'ajouter à celui existant.

Il comprendra 100 cellules pour une ou plusieurs personnes, dont 6 cellules pour personnes à mobilité réduite. Une cellule d'isolement est également prévue.

Toutes les cellules seront équipées de leur propre salle de bain avec douche, lavabo et toilettes.

Dans l'autre partie cellulaire de la prison, les cellules existantes des 1er et 2e étages seront rénovées et pourvues chacune d'un espace séparé avec toilettes et lavabo. Au total, il y aura 11 cellules pour une ou plusieurs personnes et 1 cellule d'isolement.

Un passage sera créé entre les deux blocs cellulaires, qui reliera dorénavant directement les ailes cellulaires entre elles.

Évacuation de la prison

En décembre 2021, l'évacuation de la prison a débuté en préparation des travaux. Les détenus ont été transférés vers d'autres sites, notamment les prisons de Bruges, Gand, Merksplas et Tournai.

Le personnel de la prison sera également délocalisé sur d'autres sites pendant les travaux, à l'exception de quelques personnes qui assureront la surveillance du complexe pénitentiaire.

Amélioration des performances énergétiques

Les travaux impliquent également une amélioration des performances énergétiques du complexe de bâtiments.

La menuiserie extérieure des deux blocs cellulaires sera ainsi remise à neuf.

La façade du plus grand bloc cellulaire sera isolée et la toiture actuelle remplacée par une partie nouvelle construction, constituée de 2 étages, qui répondra aux normes actuelles en matière d'isolation. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit.

L'électricité et les installations HVAC des parties cellulaires seront également renouvelées et remplacées par des installations économes en énergie.

Une installation de cogénération sera prévue, pour la production aussi bien de l'électricité que de la chaleur (pour l'eau sanitaire et le chauffage central).

À propos de la prison

La prison d'Ypres a été mise en service en 1876 et a été conçue à l'origine selon le modèle Ducpétiaux (forme d'étoile). La prison a été complètement détruite pendant la Première Guerre mondiale et a été reconstruite en 1919.

Elle sert tant de maison d'arrêt que de peine. Le complexe de bâtiments est classé comme patrimoine architectural depuis 2009.

La première rénovation en profondeur a eu lieu à la fin des années 1990.

Le masterplan pour la rénovation en profondeur et l'extension de la prison a débuté en 2007. Dans la première phase, en 2005, la prison a été dotée d'une nouvelle cour de promenade. Dans la deuxième phase débutée en 2007, un garage a été démoli et un nouveau bâtiment d'entrée a été édifié. La troisième phase, qui a duré de 2010 à 2013, a consisté en la construction d'un nouveau bâtiment comprenant un complexe pour les visiteurs, des bureaux et une cuisine. Ces nouvelles parties logistiques communes avaient déjà été prévues pour gérer une capacité plus élevée. Les bureaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment principal avaient également été rénovés. Les travaux qui vont maintenant débiter constituent la quatrième et dernière phase.

Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments

Bureau d'études (4e phase) : asa-Detoo THV

Coût de l'étude (4e phase) : environ 650 000 euros (T.V.A. comprise)

Utilisateur final : Service public fédéral (SPF) Justice

Début des travaux (4e phase) : avril 2022

Durée des travaux (4e phase) : environ 2 ans

Coût des travaux (4e phase) : environ 11,3 millions d'euros (T.V.A. comprise)

Entrepreneur (4e phase) : NV Artes Depret

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be